

Comité National d'Evaluation

N° 2 JANVIER 1987

173, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris - tél. 45.39.25.75
Président : poste 36.08 ■ Secrétaire général : 36.09 ■ Secteur scientifique : 36-44 - 36-60

EDITORIAL

A l'aube de la nouvelle année, il convient de formuler des vœux. C'est d'abord aux universités que je songe, en souhaitant que les problèmes fondamentaux qu'elles connaissent (et d'abord l'accueil et la formation des étudiants, la préparation à la vie active, mais aussi l'activité de recherche et la formation continue) soient sérieusement abordés - plutôt que les problèmes de structure. La concertation, l'analyse précise des faits, la transparence de l'information, en un mot l'évaluation doivent l'emporter sur les schémas à priori, les certitudes sectaires et les réglementations.

Ces problèmes, le Comité a pu en connaître car il a d'ores et déjà engagé, après une année d'existence et de travail effectif, une quinzaine d'évaluations d'établissements.

Lourd travail, difficile, dans un contexte chargé de passion, mais travail indispensable et remarquablement facilité par l'accueil que le Comité a reçu de la communauté scientifique et académique. Les présidents, les responsables des différentes composantes dans les établissements évalués ont apporté leur enthousiasme et leur expérience, une coopération dont nous nous félicitons. Le Comité a fait appel à plus de deux cents experts, pour l'essentiel universitaires et chercheurs, qui nous assurent que le regard que nous portons ne sera jamais un "regard froid".

Plus généralement, le Comité et son Secrétariat général se sentent plus forts dans leur tâche si nouvelle parce qu'ils sont aussi amicalement entourés et aidés, notamment par les responsables des organismes de la recherche et de l'Administration centrale.

Il faut poursuivre nos évaluations, en améliorer sans cesse les modalités et l'efficacité : c'est l'objet du programme de travail que le Comité vient d'adopter, c'est l'objet aussi du programme de recherche et d'études que le Comité lance en 1987, avec un financement du Fonds de la recherche, sur la "méthodologie de l'évaluation".

L'année 1987 doit nous permettre de développer nos méthodes et de les rendre plus assurées. L'appui des présidents d'universités nous sera indispensable : le groupe commun que nous constituons sur la "méthodologie de l'évaluation" nous permettra d'œuvrer ensemble pour mieux connaître et mieux faire connaître l'université.

Laurent SCHWARTZ

L'évaluation de l'Ecole Française de Rome

L'Ecole Française de Rome, fondée en 1875, est un "grand établissement" dépendant du Ministère de l'Education Nationale. Sa mission essentielle est la recherche sur le monde latin dans les domaines de l'archéologie, des lettres anciennes, de l'histoire médiévale et de l'histoire moderne.

Implantée à Rome, elle accueille traditionnellement un petit nombre de membres qui préparent un doctorat, mais aussi, chaque année, un certain nombre d'invités, chercheurs ou enseignants pour la plupart, français ou étrangers, pour des séjours de courte durée. Elle dispose d'une bibliothèque, remarquable instrument de travail, largement ouverte à la communauté universitaire italienne ou internationale.

Ces conditions privilégiées caractérisent l'Ecole Française de Rome : le rapport d'évaluation souligne qu'elles ne sont pas du tout excessives et qu'elles permettent à l'Ecole d'œuvrer pour le rayonnement de la recherche française, en coopération avec des universités françaises et italiennes, et de nombreuses équipes de recherche.

L'Ecole a su depuis une dizaine d'années engager résolument son adaptation aux exigences scientifiques d'aujourd'hui. Cette évolution n'est pas achevée, d'où la nécessité de confirmer ses orientations et de trouver les moyens humains et financiers nécessaires pour y parvenir.

UN NOUVEAU
RAPPORT D'EVALUATION
du
Comité National d'Evaluation :

**L'évaluation
de l'Ecole de Rome**
Décembre 1986

Si vous souhaitez
vous procurer les rapports
du Comité National d'Evaluation,
adressez votre demande
par lettre au

Secrétariat général du Comité.
Comité National d'Evaluation
173 Bd St Germain, 75006 PARIS

L'évaluation de l'enseignement supérieur fait l'objet d'un intérêt sans précédent dans la plupart des grands pays industrialisés depuis quelques années.

La récente conférence de l'OCDE de mai 1986 sur l'évaluation de la gestion des établissements d'enseignement supérieur a bien marqué combien se généralisent dans tous les pays les expériences et les techniques quantitatives d'évaluation.

En France, l'évaluation est une idée neuve, et surtout l'évaluation d'ensemble d'un établissement ou d'un système. En matière de programmes d'enseignement, en matière de promotion des enseignants, en matière de qualité de la recherche, existent déjà des institutions, des règles et des méthodes. Au niveau national, des services d'analyse statistique fonctionnent de façon satisfaisante. C'est au niveau de l'établissement ou du cycle d'enseignement que la mesure des résultats devient lacunaire, voire reste inexistante.

Des progrès sont à faire pour dégager de façon concertée des critères et des instruments de mesure, afin que chacun puisse apprécier le fonctionnement du système universitaire, élément par élément, et établir les bases d'une analyse comparative.

Le programme de recherche et d'études que nous lançons, et qui bénéficie d'une aide au titre du Fonds de la Recherche, va permettre de perfectionner les techniques quantitatives d'évaluation utilisées en France. Il vise aussi à mettre en place des outils informatiques (logiciels) et statistiques (grilles d'analyse) qui permettent au CNE, à ses experts, mais plus généralement aux établissements d'enseignement supérieur, de disposer d'une information plus homogène et plus transparente.

Un comité scientifique sera créé et trois groupes de travail seront mis en place, car trois axes essentiels ont été dégagés :

- 1/ méthodologie de l'évaluation et critères d'efficacité du système ;
- 2/ mesure de la qualité de l'enseignement et indice de satisfaction des usagers ;
- 3/ mesure de la qualité de la recherche.

Méthodologie de l'évaluation

Le Comité National d'Evaluation cherche à améliorer les méthodes qu'il a retenues dans un souci pragmatique. L'expérience anglaise est déjà venue enrichir la réflexion du Comité sur ce sujet (voir page 4). Quelques thèmes émergent de façon prioritaire.

1/ Pour évaluer l'enseignement, la recherche et la gestion, le Comité a été amené à définir un certain nombre de critères. Une démarche expérimentale est désormais indispensable pour les tester, valider leur interprétation et leur utilité, et faire qu'ils soient acceptés par la communauté universitaire.

2/ C'est en particulier le cas, s'agissant des coûts par établissement, cycle d'enseignement, voire par étudiant.

3/ L'évaluation dans les sciences exactes rencontre un large accord, au niveau international ; il faudrait réfléchir à la méthodologie de l'évaluation des sciences humaines et sociales et des sciences de la santé.

4/ Les outils statistiques et informatiques de l'évaluation. Il faut ranger dans cette rubrique l'analyse rigoureuse et critique des questionnaires dont se sert le Comité pour ses évaluations et informatiser leur traitement. Il s'agit aussi de ren-

Méthodologie de l'évaluation

Un programme de recherche et d'étude du Comité National d'Évaluation

forcer les méthodes d'analyse, par sondage, entretiens, approche qualitative... pour les évaluations thématiques.

Qualité de l'enseignement

L'évaluation actuelle de l'enseignement se fonde essentiellement sur l'appréciation que donnent les experts choisis par le CNE et sur l'analyse de quelques indicateurs de réussite.

Il apparaît indispensable de développer cette approche dans trois directions :

1/ Le recueil des données sur les étudiants :

- . améliorer les données quantitatives concernant les étudiants : connaissance du nombre des inscrits (administratifs et pédagogiques), des présents aux examens et des reçus, pour chaque cycle d'enseignement et diplôme ;
- . inciter à la création "d'observatoire permanent" dans chaque université, s'intéressant non seulement à l'origine et au cursus des étudiants mais aussi à leur devenir.

2/ Une évaluation des enseignements :

- . analyser le contenu de l'enseignement et, plus précisément, les formations universitaires, en liaison avec l'emploi ;
- . s'interroger sur la démarche pédagogique et les indices de satisfaction des étudiants.

3/ Un test des méthodes légères de sondage à effectuer :

dans des établissements en cours d'évaluation, en accord avec les responsables universitaires, en tenant compte des différents secteurs disciplinaires et des cycles d'enseignement.

Qualité de la recherche

Le Comité a développé des méthodes de mesure des résultats de la recherche dans le secteur des sciences exactes. Il faut perfectionner cette analyse :

- . en l'étendant aux disciplines des sciences sociales ou de la santé ;

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Un programme
de recherche et d'études :
Fondation nationale
des Sciences politiques/
Comité National d'Évaluation

Responsable scientifique :
André **STAROPOLI**.

pour toute observation ou proposition,
voir le secrétaire scientifique du programme :
Guy **CIRIER**

173, boulevard Saint-Germain
75006 PARIS
Tél. : 42.22.73.37

. en adaptant au contexte français, par grand secteur de disciplines, certaines des méthodes pratiquées à l'étranger (indices de citation, etc...) afin de confronter la recherche universitaire aux normes de qualité internationale.

A cet effet :

1/ des études préparatoires vont permettre d'expérimenter de nouvelles méthodes de bibliométrie, d'en établir la fiabilité et le coût ;

2/ des équipes universitaires essaieront de définir les critères qui conviennent le mieux pour évaluer la recherche par grand secteur scientifique.

UN GROUPE COMMUN : Comité National d'Évaluation/Conférence des Présidents d'Universités SUR LA METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Au cours d'une réunion privée de la Conférence des Présidents, la proposition a été faite de créer un groupe de travail sur la méthodologie de l'évaluation. Les membres du Comité National d'Évaluation qui participeront à ce groupe sont :

- **Bernard CAGNAC**, Professeur à l'Université Paris VI ;
- **André MANDOUZE**, Professeur émérite à l'Université Paris IV ;
- **François MOREL**, Professeur au Collège de France ;
- **Jean-Louis QUERMONNE**, Professeur d'Université à l'Institut d'Études Politiques ;

et le Secrétaire général du Comité : **André STAROPOLI**.

L'évaluation à l'étranger : LA GRANDE BRETAGNE

L'évaluation des établissements d'enseignement supérieur est une notion récente en France. Elle fait en revanche partie de la tradition du système universitaire dans d'autres pays, en particulier les pays anglo-saxons. Le bulletin du CNE se propose de passer en revue quelques exemples étrangers : ce mois-ci, la Grande-Bretagne.

En Grande-Bretagne, le ministère de l'Éducation (Department of Education) définit les grandes orientations de la politique de l'enseignement supérieur et établit, après discussion avec le Budget, le montant du financement annuel. Cependant, il n'intervient pas dans la répartition des fonds aux universités, qui est confiée à un organisme indépendant : l'University Grants Committee. (U.G.C.).

C'est donc l'U.G.C. - un comité d'environ 24 membres, s'appuyant sur une équipe de 73 personnes - qui est responsable du financement des 51 universités du pays*. L'attribution des subventions est donc directement liée à l'évaluation des établissements. C'est pourquoi l'U.G.C. a été amené à définir peu à peu des critères stables de jugement en vue de la répartition des fonds.

Depuis 1984, le financement est essentiellement fonction de deux critères :

- . pour environ 65 à 70 %, le nombre d'étudiants, avec un coût par étudiant uniforme pour toutes les universités, mais variant selon la discipline et le cycle ;
- . pour environ 30 à 35 %, l'activité de recherche.

L'évaluation de la recherche

a/ la moitié de ce financement est accordée en proportion des autres financements de recherche obtenus par l'université, notamment de la part des Research Councils ; les crédits accordés par l'U.G.C. correspondent, dans une certaine mesure, au coût d'infrastructure de la recherche ;

b/ l'autre moitié est liée à la qualité des départements de recherche évaluée par les sous-comités de l'U.G.C. (chacun comprenant quatre membres de l'U.G.C. et d'autres personnalités extérieures), en fonction d'un certain nombre de paramètres et de

UN RAPPORT D'EVALUATION EN GRANDE BRETAGNE

Le rapport de l'U.G.C. sur l'Université d'ASTON, à titre d'exemple, se présente en trois pages :

Première page : tableau des effectifs étudiants prévus pour l'année de subvention, par secteur et par niveau (undergraduates-graduates-total).

Deuxième page : annonce du montant de la subvention et justification - le facteur positif et le facteur négatif qui ont joué - les charges spécifiques prises en compte - le mode de calcul des effectifs étudiants pour l'année de référence - trois recommandations (maintenir un enseignement de base dans les matières ayant un prolongement dans la recherche, contrôler le développement des mathématiques dans le nouveau département Informatique et Mathématiques et y renforcer l'enseignement fondamental en informatique, développer le télé-enseignement).

Troisième page : le classement attribué aux équipes de recherche (au-dessus ou au-dessous de la moyenne, dans la moyenne, excellent).

LE SYSTEME DES EXAMINATEURS EXTERNES DANS LE PREMIER CYCLE (AVRIL 1985)

Le système des examinateurs externes, mis en place sur recommandation de la conférence des présidents (*Committee of vice-chancellors*) consiste à examiner les examens. L'examineur externe contrôle le mode d'attribution des notes et classements délivrés à l'occasion du diplôme de 1^o cycle (*first degree*). Il a accès aux copies, peut demander à voir un échantillonnage des meilleures, des plus mauvaises, des médiocres, etc.

L'examineur externe est recruté parmi les personnes d'expérience, éventuellement en dehors du système universitaire, et pour une période de trois à quatre ans. Il ne peut pas participer à plus de deux commissions d'examen, ni être invité avant un délai de trois ans dans une université où il a enseigné. Sa signature doit obligatoirement figurer sur la feuille de proclamation des résultats. Il a autorité pour discuter de l'organisation et de la composition des diplômes. A la fin de son mandat, il adresse un rapport au *vice-chancellor* de l'université.

données quantitatives : il s'agit d'abord de l'analyse des réponses à un questionnaire annuel, puis d'une estimation établie selon le système du "peer review" (le jugement par les pairs).

L'U.G.C. a ainsi pu classer chaque département de chaque université selon quatre catégories :

- * outstanding (excellent) ;
- + above average (au dessus de la moyenne) ;
- A** about average (moyen) ;
- below average (en dessous de la moyenne).

Le résultat de cette évaluation s'est traduit par une évolution à la marge du financement de la recherche, variant, par rapport à l'année 1985, de - 0,5 % à + 4 %.

Calculée sur quatre lignes (enseignement, recherche, dépenses communes et dépenses à caractère particulier), la subvention est néanmoins versée en bloc à l'Université, qui a la responsabilité des redistributions internes.

L'U.G.C. intervient aussi pour enjoindre aux universités de respecter les prévisions d'effectifs étudiants qui leur sont indiquées au moment de l'attribution des fonds. Certaines universités cherchent en effet à s'adapter aux mesures financières en réduisant leur nombre d'étudiants, en particulier dans les filières coûteuses, en opérant des transferts d'une filière à l'autre, ou en maintenant des ratios d'encadrement élevés. ■

* Il existe à côté des universités, des "polytechnics", qui accueillent la moitié des étudiants britanniques. Mais leur financement et leur évaluation ne dépendent pas de l'U.G.C.